



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
Fax : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt et un septembre 2022 faute de quorum atteint lors de la séance du vingt septembre 2022, s'est réuni, dans la salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 21 septembre 2022
Présents : 12
Votants : 17

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCoux, Laurence AUDIBERT, Fanny BILLY, Adjoints
Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Isabelle DUPRÉ, Brigitte FOULON, Ngoc Loi TRAN (arrivé à 19h30), Mildred PUISSANT, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à	Jean-Marc SIOZAC
Fabrice BUSSY a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Christophe LASSERRE a donné pouvoir à	Isabelle DUPRÉ
William NETO DE JESUS a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle JODIN, Christophe PRUDHOMME

ETAIENT ABSENTS :

Jean BÉDU, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Mapril BAPTISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Mildred PUISSANT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2022-46 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le budget communal,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Technique en date du 30 mars 2022,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer un poste suite à avancement de grade,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste pour procéder au recrutement de la candidate retenue au poste de chargé d'urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine BARBERO, 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée à la Communication/relations institutionnelles et à l'Administration générale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, créé par la délibération n° 2016-70 du 18 décembre 2016,

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 19 octobre 2022,

DIT que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 27 septembre 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en sous-préfecture de
Torcy le
et de la publication, le*

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET